



UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 ou 81132 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA Eurométropole : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA Eurométropole: <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67: <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 770 - 31 mars 2016

Nouveau métier d'accompagnant maternel

Par message du **24 mars 2016**, les syndicats **FO** et **UNSA** ont fait part les remarques suivantes sur le chantier «**Nouveau métier d'accompagnant maternel**» :

“Nous considérons qu'il s'agit d'un dispositif intéressant, permettant d'une part de proposer des reclassements aux agents d'entretien, d'autre part de faciliter le recrutement d'ATSEM.

Par contre, le passage prévu par la case «concours» nous semble presque relever de la «mission impossible».

Ne serait-il pas possible d'envisager la voie du détachement, ouverte aux adjoints techniques titulaires du CAP Petite enfance, à condition d'être au minimum adjoints techniques de 1ère classe ?

Par ailleurs, nous souhaitons qu'une attention particulière soit apportée aux points suivants :

- *choix des collègues entrant dans le dispositif,*
- *choix du lieu de l'organisme de formation,*
- *clarification du «statut» des stagiaires (missions assurées au niveau de l'Eurométropole notamment, service d'affectation, etc...).”*

Participation de l'employeur aux mutuelles

Lors de la réunion intersyndicale du **23 mars 2016**, les syndicats **FO** et **UNSA** ont soulevé la question de la **revalorisation de la participation “employeur” à Mut'est et à la MFP**.

La cotisation à Mut'est a augmenté depuis le mois de janvier 2016, sans que la participation “employeur” n'ait augmenté. Certes, cette augmentation est minime cette fois-ci. Mais, d'autres augmentations vont intervenir, notamment dès le mois de juillet 2016, suite à la revalorisation du point d'indice.

Loi El Khomri : Motion du Conseil national

Une **motion** sur la **loi El Khomri** a été **votée** à l'unanimité au **Conseil national** de l'**UNSA** des **23 et 24 mars 2016**.

Face à une première version du pré-projet de loi inacceptable parce que déséquilibré en défaveur des salariés, l'**UNSA** s'est mobilisée pour faire radicalement bouger le texte. Le Conseil national constate que, désormais, grâce à son action, l'**UNSA** a obtenu le **retrait de mesures néfastes aux salariés**.

Le Conseil national de l'**UNSA** se félicite des nouvelles avancées concernant le **Compte Personnel d'Activité**, ainsi que la **généralisation** de la **«garantie jeunes»** à partir de 2017 la faisant accéder au statut de droit universel.

Pour le Conseil national, si le processus de rééquilibrage en faveur des salariés a commencé dans ce projet de loi, le **compte n'y est pas encore**.

Le Conseil national appelle à maintenir la pression, en agissant auprès du gouvernement, des députés et sénateurs pendant la phase parlementaire.

Déontologie et droits et obligations des fonctionnaires

La **commission mixte paritaire** chargée de proposer un **texte** sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires** s'est réunie le **29 mars 2016**.

Elle a trouvé un accord pour un **texte définitif**.

Ce texte sera soumis prochainement à l'Assemblée Nationale et au Sénat pour une adoption définitive.